

Mécanisme de paiement

Un mécanisme est mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public du Burkina donné à la BCEAO.

À chaque échéance, la BCEAO débite le compte séquestre du montant de l'échéance et le met à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres, à travers les SGI.

Liquidité et Admissibilité au refinancement BCEAO

Les obligations « TPBF 6,5% 2019-2027 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO conformément à la décision N°20/210/CPM/ BCEAO du 04 septembre 2013.

Chef de file

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso a donné mandat exclusif à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) de structurer, de réaliser et d'assurer la cotation de cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina suivant les règles en vigueur sur le marché financier sous régional de l'UEMOA.

EMETTEUR



01 BP 92 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 32 49 87 / 88 / Fax : +226 25 30 57 61
www.tresor.bf
Ouagadougou - Burkina Faso

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



Société Burkinabè
d'Intermédiation Financière

01 BP 5394 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 33 04 91 / 92 / E-mail : sbif@fasonet.bf
www.sbifbourse.bf
Ouagadougou - Burkina Faso

Synergie

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO - TPBF 6,50% 2019 - 2027



INVESTIR POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION:
12 SEPTEMBRE - 03 OCTOBRE 2019

Montant de l'opération : 75 Milliards de FCFA
Prix de l'obligation : 10 000 FCFA
Durée de l'emprunt : 8 ans dont 2 ans de différé
Remboursement : Semestriel

EMETTEUR



ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



Société Burkinabè
d'Intermédiation Financière

CO-CHEFS DE FILE



Syndicat de placement

AFRICABOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES - SGI BENIN - SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - SBIF - CORIS BOURSE - BOA CAPITAL SECURITIES AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - NSIA FINANCES - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - FINANCES GESTION ET INTERMEDIATION - HUDSON & CIE - MAC AFRICAN - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - SGI BRIDGE SECURITIES - SGI SIRIUS CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - CGF BOURSE - INVICTUS CAPITAL FINANCE - IMPAXIS SECURITIES EVEREST FINANCE - SGI ABCO BOURSE - SGI TOGO

Cadre de l'émission

L'Etat du Burkina, à travers cette opération, emprunte de l'argent auprès du grand public. Le Burkina payera un taux d'intérêt annuel de 6,5%, soit 325 F CFA tous les 6 mois, pour chaque obligation de 10.000 F CFA achetée.

Autorisation

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, par Décision N°2019-23/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 18/06/2019 (annexée à la présente Note d'Information), a donné autorisation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), par appel public à l'épargne, un emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50% 2019-2027 », d'un montant de soixante-quinze milliards (75 000 000 000) FCFA, pour une durée de 08 ans dont 02 ans de différé.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement par lettre N°2019- 01312/ MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 18/06/2019 a donné mandat à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) pour structurer, réaliser cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina et assurer sa cotation sur le marché financier régional de l'UEMOA, en qualité d'arrangeur et chef de file de l'opération.

Objet de l'opération

Le présent emprunt obligataire vise à mobiliser des ressources destinées au financement des projets porteurs de croissance inscrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso.

Caractéristiques de l'opération

Les principales caractéristiques de l'emprunt se présentent comme suit :

Émetteur : État du Burkina Faso.

Dénomination : Trésor Public du Burkina Faso (TPBF) 6,50% 2019-2027.

Nature de l'opération : Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

Montant de l'émission : 75 000 000 000 FCFA (à titre indicatif).

Valeur nominale : 10 000 FCFA.

Prix de l'émission : 10 000 FCFA.

Nombre de titres émis : 7 500 000 obligations.

Nature des titres : Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un teneur de compte habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte.

Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

Durée de l'émission : Huit (08) ans, dont deux (02) ans de différé.

Date de jouissance des titres : La date de jouissance est fixée au 08 Octobre 2019.

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6,50%.

Paiement des intérêts : Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres.

Amortissement : Le remboursement du capital sera semestriel après deux années de différé, à raison du douzième (1/12) du capital.

Fiscalité : Les obligations sont exonérées d'impôts au Burkina Faso. Les revenus liés à ces obligations sont ainsi exonérés de tout impôt pour l'investisseur résidant au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.

Période de souscription : La période de souscription est prévue du 12

septembre au 03 octobre 2019. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin, après avis du CREPMF.

Cotation : Les obligations seront inscrites à la côte de la BRVM dans les deux (02) mois qui suivent la clôture de l'opération.

Tribunaux compétents en cas de litige : La cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Personnes concernées : L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA, ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux.

Code ISIN : Le code ISIN (International Securities Identification Number) de cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina sera créé et attribué par la Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) lors de l'inscription des titres obligataires auprès du DC/BR. Cette inscription interviendra au plus tard deux (2) mois après la clôture de l'opération de placement.

Remboursement et amortissement

Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

Le tableau d'amortissement de l'emprunt se présente comme suit :

Périodes	Encours début de période	Capital remboursé	Intérêts	Totales échéances	Encours en fin de période
	75 000 000 000	0			
1	75 000 000 000	0	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
2	75 000 000 000	0	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
3	75 000 000 000	0	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
4	75 000 000 000	0	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
5	75 000 000 000	6 250 000 000	2 437 500 000	8 687 500 000	68 750 000 000
6	68 750 000 000	6 250 000 000	2 234 375 000	8 484 375 000	62 500 000 000
7	62 500 000 000	6 250 000 000	2 031 250 000	8 281 250 000	56 250 000 000
8	56 250 000 000	6 250 000 000	1 828 125 000	8 078 125 000	50 000 000 000
9	50 000 000 000	6 250 000 000	1 625 000 000	7 875 000 000	43 750 000 000
10	43 750 000 000	6 250 000 000	1 421 875 000	7 671 875 000	37 500 000 000
11	37 500 000 000	6 250 000 000	1 218 750 000	7 468 750 000	31 250 000 000
12	31 250 000 000	6 250 000 000	1 015 625 000	7 265 625 000	25 000 000 000
13	25 000 000 000	6 250 000 000	812 500 000	7 062 500 000	18 750 000 000
14	18 750 000 000	6 250 000 000	609 375 000	6 859 375 000	12 500 000 000
15	12 500 000 000	6 250 000 000	406 250 000	6 656 250 000	6 250 000 000
16	6 250 000 000	6 250 000 000	203 125 000	6 453 125 000	0
Total		75 000 000 000	25 593 750 000	100 593 750 000	

Sûreté

Outre le bénéfice de la garantie souveraine de l'Etat du Burkina Faso, les présentes obligations du Trésor Public du Burkina bénéficient d'une autre garantie de sécurisation tenant aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

Mise en place d'un compte séquestre

L'emprunt obligataire du Trésor Public du Burkina est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au Burkina. Ce compte sera régulièrement approvisionné avec des ressources affectées par le Trésor Public du Burkina, de façon à répondre aux différentes échéances de paiement des intérêts et du principal de l'emprunt avec une marge de sécurité satisfaisante pour les investisseurs.